

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) LUBRIFIANT CLAIRE POUR PORTE DE GARAGE 425G AÉROSOL

SECTION 1) IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT : NTL-400
NOM DE PRODUIT : LUBRIFIANT CLAIRE POUR PORTE DE GARAGE 425G AÉROSOL
DATE DE RÉVISION : LE 9 MARS 2021
VERSION : 1.1
IDENTIFICATEUR DU FOURNISSEUR : DEVANCO CANADA
19192 RUE HAY, UNITÉ Q, SUMMERSTOWN, ON K0C 2E0
SANS FRAIS : 855-931-3334 • WWW.DEVANCOCANADA.COM

SECTION 2) IDENTIFICATION DU OU DES DANGERS

Classification

Aérosols Catégorie 1
Gaz sous pression Gaz comprimé
Danger par aspiration - Catégorie 1
Irritation cutanée - Catégorie 2
Irritant oculaire - Catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (effet narcotique) - Catégorie 3

Pictogrammes



Terme d'avertissement

Danger

Déclaration de dangers - Physiques

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Déclaration de danger - Santé

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Déclaration de précautions - Générales

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Déclaration de précautions - Prévention

- P261 - Éviter de respirer le brouillard, les vapeurs ou les aérosols.
- P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P264 - Se laver soigneusement après manipulation.
- P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
- Ne pas fumer.
- P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'ignition.
- P251 - Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Conseils de prudence - intervention

- P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
- P331 - NE PAS faire vomir.
- P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et laver avant de réutiliser.
- P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Conseils de prudence - Stockage

- P403 + P405 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.
- P410 - Protéger du rayonnement solaire.
- P412 - Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Conseils de prudence - élimination

- P501 - Eliminer le contenu et le contenant conformément avec toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipales.

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

CAS	Nom Chimique	% de Masse
0064742-65-0	DISTILLAT D'HYDROCARBURES LOURDS ET PARAFFINES DONT LES CIRES ONT ETE RETIREES	36% - 60%
0064742-47-8	distillat de pétrole isoparaffinique	20% - 34%
0000074-98-6	PROPANE	6% - 16%
0000142-82-5	Heptane normal	5% - 13%
0000106-97-8	BUTANE	3% - 7%
0064742-52-5	HUILE DE NAPHTÈNE PARAFFINIQUE	2% - 4%

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais où elle peut confortablement respirer.

En cas d'exposition/malaise ou si préoccupé: appeler un centre antipoison/consulter un médecin.

Éliminer toutes les sources d'allumage, lorsque cela ne présente pas de risque

Contact avec les yeux

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais. Rincer les yeux avec prudence en utilisant de l'eau tiède qui coule doucement pour plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles cornéennes éventuelles, si ceci peut être fait facilement. Continuer le rinçage pendant une durée de 15-20 minutes. Prenez soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement vêtements contaminés, souliers et articles de cuire (e.g. bracelets de montre, ceintures). Éponger or frotter doucement pour enlever l'excédant de produit. Laver avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pour une durée de 15-20 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise. Garder vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter.

Ingestion

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. Si des vomissements se produisent naturellement, couchez-vous sur votre côté, dans une position de recouvrement.

Ne jamais faire avaler à une victime inconsciente ou convulsive. Garder la personne au chaud et au calme.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIES

Moyen d'Extinction Approprié

Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée, poudre chimique ou dioxyde de carbone. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces clos. Utilisation simultanée de la mousse et de l'eau sur un même espace doit être évitée puisque l'eau détruit la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

L'eau peut être inefficace, mais peut être utilisée afin de refroidir les contenants exposés à la chaleur ou aux flammes.

Dangers particuliers en cas d'incendie

Contenu sous pression. Tenir à l'écart des sources d'allumage et des flammes. Les récipients exposés à la chaleur extrême et aux flammes se rompent souvent à avec force violente.

Les bombes aérosols peuvent se rompre lorsqu'elles sont chauffées. Les bombes chauffées peuvent exploser.

Dans le feu, se décompose en dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

Techniques de lutte contre l'incendie

Immédiatement isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. L'eau pulvérisée peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs et protéger le personnel.

Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Mesures spéciales de protection

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète

Toujours exercer de la prudence dans les zones de poussière/brouillard.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédure d'urgence

Produit inflammable/combustible. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Rester en amont, garder hors des zones basses. Immédiatement éteindre ou isoler toute source d'allumage. Tenir personnel inutile à l'écart; isoler la zone de danger et refuser l'accès. Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé. Nettoyer immédiatement. Utiliser composé balayable absorbant pour absorber le produit et mettre dans un récipient pour une élimination appropriée.

Équipement recommandé

Portez des lunettes et des gants de sécurité.

Précautions personnelles

ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Utiliser un équipement antidéflagrant. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/libération si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

À usage industriel et institutionnel seulement. Pour le personnel qualifié seulement. Garder hors de portée des enfants. Laver les mains après utilisations. Ne pas en recevoir dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards d'aérosol. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Des douches et stations oculaires devraient être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandée afin de contrôler les émissions à la source.

Exigences d'entreposage

Conserver le récipient (s) hermétiquement clos et correctement étiquetés. Conserver dans des zones bien ventilées, sèches et fraîches, loin de la chaleur, du soleil et des incompatibilités. Conserver dans des récipients approuvés et protéger contre les dommages physiques. Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Entreposage intérieur doit répondre aux normes de l'OSHA et les codes d'incendie appropriés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux.

Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer des opérations similaires sur ou près des récipients. Ne pas pressuriser les récipients pour les vider. Mettre à la terre toutes les structures, les récipients de transfert et l'équipement pour se conformer au code électrique national. Utiliser des procédures qui empêchent les étincelles d'électricité statique. L'électricité statique peut s'accumuler et créer un risque d'incendie.

Entreposer à des températures inférieures à 120 ° F.

SECTION 8) CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux

Les lunettes de protection chimique, lunettes avec écrans latéraux ou ventilées/lunettes antiéclaboussure. Les lentilles conrénées peuvent absorber les produits irritants. Les particules peuvent s'adhérer aux lentilles et endommager la cornée.

Protection pour la peau

Porter des gants, chemise à manches longues, des pantalons longs et autres vêtements de protection au besoin pour minimiser le contact avec la peau.

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faites à partir des matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable: gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés devraient être remplacés. Le port de vêtements résistants aux produits chimiques est recommandé afin d'éviter les contacts prolongés. Éviter tout contact inutile avec la peau.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne mentionnent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire qui satisfait ou est équivalent à OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 devrait être suivi. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire. Là où des masques filtrant sont convenables, choisir une combinaison appropriée de masque et filtre. Choisir un filtre adapté pour les particules/vapeurs et gaz organiques.

Lors de la pulvérisation de plus de la moitié d'un contenant en continu ou de plus d'un contenant consécutivement, utiliser un respirateur approuvé par NIOSH

Nom de la composante chimique	OSHA TWA (ppm)	OSHA TWA (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Carcinogen	OSHA Skin designation	NIOSH TWA (ppm)	NIOSH TWA (mg/m3)	NIOSH STEL (ppm)	NIOSH STEL (mg/m3)	NIOSH Carcinogen
BUTANE								800	1900			
distillat de pétrole isoparaffinique	500	2000			1							
DISTILLAT D'HYDROCARBURES LOURDS ET PARAFFINES DONT LES CIRES ONT ÉTÉ RETIRÉES	500	2000			1							
Heptane normal	500	2000			1			85	350			
HUILE DE NAPHTÈNE PARAFFINIQUE	500	2000			1							
PROPANE	1000	1800			1			1000	1800			

Nom de la composante chimique	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)
BUTANE	1000			
distillat de pétrole isoparaffinique				
DISTILLAT D'HYDROCARBURES LOURDS ET PARAFFINES DONT LES CIRES ONT ETE RETIREES				
Heptane normal	400	1640	500	2050
HUILE DE NAPHTÈNE PARAFFINIQUE				
PROPANE	See Appendix F: Minimal Oxygen Content			

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés Physiques et Chimiques

Densité	6.32 lb/gal
Densité COV	1.58 lb/gal
% COV	25.00%
COV réel	1.58 lb/gal
COV réel	189 g/l
Réglementation COV	1.58 lb/gal
Réglementation COV	189 g/l

Apparence	N.A.
Seuil de l'odeur	N.A.
Description de l'odeur	N.A.
pH	N.A.
Solubilité dans l'eau	N.A.
Inflammabilité	Point d'éclair inférieur à 73 ° F / 23 ° C
Symbole du point d'éclair	N.A.
Point d'éclair	N.A.
Viscosité	N.A.
Niveau Inférieur d'explosion	N.A.
Niveau Supérieur d'explosion	N.A.
Vapor Density	N.A.
Point de Fusion	N.A.
Point de Congélation	N.A.
Point d'ébullition bas	N.A.
Point d'ébullition élevé	N.A.
Point de décomposition	N.A.
Température d'auto-inflammation	N.A.
Evaporation Rate	Slower than ether

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable

Conditions à éviter

Haute températures

Substances incompatibles

Aucun connu.

Réactions/polymerization dangereuses

Ne se produira pas.

Produits de décomposition dangereux

Dans le feu, se décompose en dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Corrosion/Irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions/irritations oculaires graves

Provoque une sévère irritation des yeux.

Carcinogénicité

Pas de données disponibles.

Mutagénicité des cellules germinales

Pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Pas de données disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas de données disponibles.

Toxicité spécifique d'organe cible - Exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique d'organe cible - Exposition répétée

Pas de données disponibles.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité Aiguë

Inhalation: Effets d'une surexposition comprennent une irritation des voies respiratoires, maux de tête, étourdissements, nausées et perte de coordination. Une sur exposition extrême peut entraîner l' inconscience et possiblement la mort.

0064742-52-5 HUILE DE NAPHTÈNE PARAFFINIQUE

DL50 (Rongeur - rat, orale):> 5000 mg / kg, effets toxiques: Détails des effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale.

DL50 (Rongeur - lapin, administré sur la peau):> 2000 mg / kg, effets toxiques: Détails des effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale.

0000142-82-5 Heptane normal

CL50 (rat): environ 25000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 103 g / m3 (exposition de 4 heures) (6)

DL50 (orale, rat): Plus de 15000 mg / kg (4)

0064742-65-0 DISTILLAT D'HYDROCARBURES LOURDS ET PARAFFINES DONT LES CIRES ONT ETE RETIREES

DL50 (Rongeur - rat, orale):> 5000 mg / kg, effets toxiques: Détails des effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale.

DL50 (Rongeur - lapin, administré sur la peau): 5000 mg / kg, effets toxiques: Détails des effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale.

0000106-97-8 BUTANE

CL50 (souris): 202000 ppm (481000 mg / m3) (exposition de 4 heures); citée comme étant 680 mg / L (exposition de 2 heures) (9)

CL50 (rat): 276000 ppm (658000 mg / m3) (exposition de 4 heures); citée comme étant 658 mg / L (exposition de 4 heures) (9)

Effets potentiels sur la santé - divers

0000142-82-5 Heptane normal

Une sensibilité accrue aux effets de ce produit peut être observée chez les personnes atteintes de la maladie préexistante à quelconque des organes ou systèmes suivants: système nerveux central, le système respiratoire, la peau. Peut causer des effets sur le système nerveux central tels que des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de conscience. Des études en laboratoire sur des rats ont montré que les distillats de pétrole peuvent causer des dommages aux reins et des tumeurs rénales ou hépatiques. Ces effets ne sont pas observés dans des études similaires avec cochons d'inde, des chiens ou des singes. Plusieurs études évaluant les travailleurs du pétrole n'ont pas montré une augmentation significative des lésions rénales ou une augmentation des tumeurs rénales ou hépatiques. Une aspiration peut se produire durant l'ingestion ou les vomissements, entraînant des dommages aux poumons.

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

0064742-47-8 distillat de pétrole isoparaffinique

Contient des composés avec un potentiel de bioaccumulation.

0064742-52-5 HUILE DE NAPHTÈNE PARAFFINIQUE

Contient des ingrédients avec potentiel d'accumulation

0064742-65-0 DISTILLAT D'HYDROCARBURES LOURDS ET PARAFFINES DONT LES CIRES ONT ETE RETIREES

Contient des composés avec un potentiel de bioaccumulation.

Mobilité dans le sol

0064742-47-8 distillat de pétrole isoparaffinique

Flotte sur l'eau. Contient des constituants volatils. Évapore en un jour des surfaces d'eau ou du sol. De grands volumes peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les nappes d'eaux souterraines.

0064742-52-5 HUILE DE NAPHTÈNE PARAFFINIQUE

Liquide dans la plupart de conditions environnementales. Flotte sur l'eau. Pénétrant dans le sol, il peut être absorbé par les particules du sol et ne sera pas mobile

0064742-65-0 DISTILLAT D'HYDROCARBURES LOURDS ET PARAFFINES DONT LES CIRES ONT ETE RETIREES

Sous forme liquide dans la plupart des conditions environnementales. Flotte sur l'eau. S'il pénètre dans le sol, il sera absorbé par les particules du sol et ne sera pas mobile.

Persistance et dégradabilité

0064742-47-8 distillat de pétrole isoparaffinique

Prévu comme étant intrinsèquement biodégradable. Les constituants volatils vont s'oxyder rapidement par des réactions photochimiques dans l'air.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Évacuation des eaux

Sous la RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères de la RCRA pour les déchets dangereux. La gestion des déchets devrait être en pleine conformité avec toutes les réglementations fédérales, provinciales et municipales.

Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins. Renvoyer les fûts aux centres de remise pour le nettoyage et la réutilisation appropriée.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information U.S. DOT

UN1950, Aérosols, 2.1 (LTD QTY)

Information IMDG

UN1950, Aérosols, 2.1 (LTD QTY)

Information IATA

UN1950, Aérosols, inflammables, 2.1 (LTD QTY)

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CAS	Nom Chimique	% de Masse	Liste des réglementations
0064742-65-0	DISTILLAT D'HYDROCARBURES LOURDS ET PARAFFINES DONT LES CIRES ONT ETE RETIREES	36% - 60%	SARA312,TSCA,OSHA
0064742-47-8	distillat de pétrole isoparaffinique	20% - 34%	SARA312,VOC,TSCA,OSHA
0000074-98-6	PROPANE	6% - 16%	SARA312,VOC,TSCA,ACGIH,OSHA
0000142-82-5	Heptane normal	5% - 13%	SARA312,VOC,TSCA,ACGIH,OSHA
0000106-97-8	BUTANE	3% - 7%	SARA312,VOC,TSCA,ACGIH
0064742-52-5	HUILE DE NAPHTÈNE PARAFFINIQUE	2% - 4%	SARA312,VOC,TSCA,OSHA

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

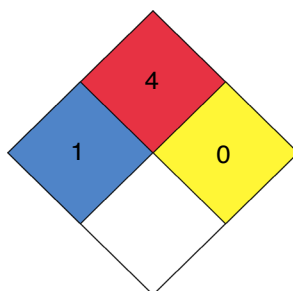
*Il existe des points de divergence entre le SGH OSHA et le SGH ONU. Dans 90% des catégories, ils peuvent être utilisés de façon interchangeable à l'exception des catégories de l'irritation/corrosion cutanée et la toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée). Dans ces cas, notre système indiquera SGH ONU

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists ANSI- American National Standards Institute TMD - Transport des marchandises dangereuses CAS- Chemical Abstract Service Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis) CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages) LIS- Liste Intérieure des substances CE- Concentration Equivalente EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail) EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à-l'information) ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets) HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail) CL- Concentration Létale DL- Dosage Létale NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu) LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail) PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées) SARA (Title III)- Superfund Amendments and Reauthorization Act SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ARI- Appareil Respiratoire Isolant STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme) TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement) TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil) TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques) TVP - Temps Valeur Pondérée US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États-Unis) SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

HMIS

SANTÉ	/ 1
INFLAMMABILITÉ	4
Danger physique	0
Protection personnelle	B

NFPA



(*) - Effets chroniques

Attention: les évaluations HMIS® sont basées sur une échelle d'évaluation de 0 à 4, 0 représentant les dangers ou risques minimaux et 4 représentant les dangers ou risques significatifs.

DÉSISTEMENT

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.